Ville de Barkmere Q.C.

Le Bulletin Automne / Hiver
28 Novembre 2016

MESSAGE DU MAIRE

Chaque mois, en tant que maire, en révisant tous les dossiers municipaux de Barkmere, je dois me poser la question suivante pour chacun : devrions-nous agir ou non? Quelqu'un d'énergétique comme moi a tendance à répondre qu'il faut agir (et vite!). Mais ce n'est pas toujours la bonne réponse. Quelquefois, attendre et laisser les choses prendre leur place est plus bénéfique à long terme. Certains problèmes demandent de l'action, d'autres, de la patience.

Pour prendre la bonne décision, il faut souvent se référer à une sorte de ligne directrice de nos actions. Pour moi, il s'agit toujours de la préservation du Lac des Écorces et de la forêt qui l'entoure. Cet objectif prime parce qu'il s'agit de la raison d'être de notre Ville, l'unique point rassembleur de presque toute la communauté. Personne ne veut voir le lac devenir pollué, la forêt disparaître et la joie d'y vivre devenir une chose du passé.

La fin de l'année, dans une municipalité, c'est l'époque des budgets, et comme les municipalités sont financées presque entièrement par les taxes chargées aux contribuables, c'est le temps de prendre les plus difficiles décisions de l'année. Sept personnes vont décider ensemble du compte de taxes de tout le reste de la communauté. L'exercice est particulièrement pénible pour une petite municipalité comme Barkmere. Les dépenses sont déjà très restreintes, sans espace pour manœuvrer, et la base de taxation réduite fait en sorte que toute dépense supplémentaire, même relativement petite, a un effet majeur sur le taux de taxation. À Barkmere, grosso modo, 5 000$ de dépense supplémentaire équivaut à une augmentation des taxes de 1%.

Certaines dépenses nous sont imposées, et il faut faire avec. C'est le cas des coûts reliés à la nouvelle Régie des Incendies du Nord-Ouest. Nous sommes toujours à négocier une entente de desserte pour Barkmere, mais comme il s'agit du seul service d'incendie dans les environs, il nous faudra faire face à une augmentation des coûts d'autour de 10 000$ pour 2017. 2% d'augmentation de taxes.

Le coût de la vie augmente à chaque année. Depuis un an, l'indice des prix à la consommation a monté de près de 2%. Donc, il nous faut légitimement augmenter le salaire de nos employés, mais également faire face à l'augmentation de toutes les dépenses de la Ville en général. Couper ici, couper là, et nous pouvons réussir à garder l'effet autour de 0.5%.

D'autres dépenses ne reviennent qu'une fois ou une fois tous les quatre ans, comme les élections. Le Conseil peut alors décider d'utiliser des sommes dans le surplus accumulé de la Ville pour les couvrir, sans augmenter les taxes. Mais d'autres dépenses, une fois décidées, vont se répéter d'année en année.

C'est le cas de nos actions pour contrer le myriophylle à épis. Cette plante néfaste ne s'en ira pas d'elle-même. Agir ou ne pas agir? En se référant à la ligne directrice pour nos actions, la réponse est claire. Dans ce cas-ci, la patience ne ferait que rendre le problème irrémédiable. Le Conseil a préparé un plan d'action (voir

l'article du conseiller Jake Chadwick). Nous estimons qu'il en coûtera environ 20 000$ pour le mettre en œuvre. 4% d'augmentation de taxes.

Voilà comment on en arrive à faire face à une augmentation de 6.5% du compte de taxes. Et ça fait grincer les dents (les miennes aussi!). Tout le monde a probablement oublié qu'au cours des 6 dernières années, le Conseil avait réussi à diminuer les taxes, et que l'augmentation de 2017 nous ramènera simplement au niveau de 2010.

Nul ne disputerait sans doute le désastre environnemental qui se produirait si le myriophylle à épis était laissé à lui-même pour proliférer. Mais il y a un argument bêtement économique pour combattre ce fléau : son effet sur la valeur des propriétés. Il n'est pas rare que les lacs qui ont été infestés complètement aient vu les valeurs fondre de 25%. À Barkmere, avec notre petite base de taxation, et nos dépenses serrées, nous ne pourrions pas réduire le budget de 25%. La valeur des propriétés du village ne serait probablement pas affectée bien sûr. Mais ces propriétés représentent seulement 8.7% de la valeur totale de Barkmere, et cette proportion monterait à 11.5%. Le fardeau des taxes se déplacerait donc et les taxes au village augmenteraient de 33%…

Agir ou ne pas agir? Nous avons décidé de le faire. Pas de beau cadeau de Noël cette année sur notre compte de taxes. Mais collectivement, nous prenons la bonne décision pour nos enfants, pour qu'ils puissent continuer à bénéficier du féérique Lac des Écorces.

Je vous souhaite un joyeux temps des Fêtes dans vos familles!

Luc Trépanier,
Maire

Nous vous invitons à notre Dîner du Temps des Fêtes qui se tiendra le samedi, 10 décembre, à l'Hôtel de ville de Barkmere, vers midi (après le conseil de ville).

Mises à Jour sur les Procédures Judiciaires

Par Stephen Lloyd

Plus de quatre ans après le début du conflit au mois d'août-septembre 2012, la cause concernant le chemin « illégal » à Barkmere sera enfin entendue dans le cadre du procès. Une période de huit jours a été assignée par les avocats soit entre le 12 et le 21 décembre prochain, afin de procéder à l'audition de la cause au Palais de justice de Ste-Agathe. Nous nous attendons toutefois à ce que la date soit remise vu une grève en cours chez les avocats du Gouvernement du Québec.

De nombreuses requêtes et auditions intérimaires ont eu lieu depuis le début des procédures. La plupart du bruit a été réduit à un seul point. Comme communauté, nous allons enfin pouvoir déterminer si les règlements locaux de Barkmere concernant la sécurité et l'impact environnemental des chemins d'accès publics s'appliquent **sur l'ensemble de** son territoire ou uniquement sur les terrains privés (i.e. les terrains qui n'appartiennent pas au Gouvernement du Québec). Du point de vue de la Ville, il s'agit d'un problème local qui sera mieux traité par la municipalité. Du point de vue de la province, il existe déjà des règlements généraux s'appliquant aux terres de la Couronne à travers la province, qui selon elle sont adéquats.

En fin de compte, un juge réduira tout ce drame à une décision juridique technique. Les deux parties pensent, de toute évidence, qu'ils ont de bonnes chances de gagner sur la question juridique.

Pourquoi cette question légale prendra-t-elle huit jours d'audiences? Bonne question. Une partie de la réponse est que les procès impliquent des personnes et des émotions. Même les jugements juridiques techniques sont influencés par le contexte, les faits particuliers et les notions de justice v. injustice. Toutes les parties vont tenter de justifier leur côté de l'histoire pour démontrer pourquoi ils sont les plus sympathiques de sorte que le juge décide en leur faveur.

Pourrions-nous avoir trouvé une solution ou en arriver à un compromis sur cette question de juridiction avec le Gouvernement du Québec? Présument, oui. Des efforts de bonne foi ont été tentés mais ultimement aucun accord n'a pu être atteint.

Tout cela était-il vraiment nécessaire? Rappelons que la ville réagissait dans ce cas. La ville réagissait à une position prise par un citoyen après de nombreux préavis dans le sens contraire. La Ville estime qu'un citoyen ne peut simplement rallonger lui-même le chemin Duncan sans un permis émis par la Ville. La Ville devait réagir pour insister sur le fait que la communauté a son mot à dire sur la façon dont son réseau routier sera développé et pour défendre ses règlements.

Après quatre ans, le ton s'est refroidi. Les avocats feront de leur mieux et nous verrons comment les tribunaux se prononceront. Restez à l'écoute.

Rénovation cadastrale – suivi

By: Bruce MacNab

Le programme de rénovation cadastrale au Québec a débuté il y a 30 ans. La reforme consiste à corriger les erreurs dans les plans cadastraux existants, designer un nouveau mode de numérotation, et de mettre le tout en version électronique, accessible en ligne. Ce dernier a pour but d'éliminer les incohérences des plans avec les lots avoisinants. Jusqu'à maintenant, plus de 3,29 millions de lots sont officialisés au Québec, soit 86% des quelque 3,8 millions de lots prévus. Les travaux devraient être complétés dans les prochaines 10 années.

Concernant l'avancement des travaux pour la rénovation cadastrale à la Ville de Barkmere, l'ensemble des relevés de terrains sont complétés. La firme Bérard-Tremblay, mandatée par le gouvernement du Québec pour étudier les terrains de Barkmere, était présente sur les lieux pendant deux semaines cet été. Tous les propriétaires de terrains seront conviés, au début 2018, à une consultation des propriétaires. Ils pourront alors venir consulter le plan projet de rénovation cadastrale avec l'arpenteur-géomètre qui a préparé le plan. Pour les propriétaires, cette rencontre leur permettra d'émettre leur opinion sur la représentation de leur propriété et, le cas échéant, de faire part aux arpenteurs des discordances.

RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - CALENDRIER 2017

January 14, 2017	July 8, 2017
February 11, 2017	August 12, 2017
March 11, 2017	September 9, 2017
April 8, 2017	-
May 13, 2017	November 11, 2017
June 10, 2017	December 9, 2017

Veuillez prendre note que les réunions du conseil se tiendront les 2e samedis de chaque mois, exception faite du mois d'octobre 2017 étant donné qu'il y aura une élection en novembre et que le conseil ne peut tenir séance un mois avant les élections.

Édifice Municipal

Par: Tim Kalil

Samedi 25 novembre dernier, nous avons tenu notre première réunion du conseil dans le nouveau bâtiment municipal. La réunion a eu lieu à l'étage dans le centre communautaire, et le nouvel environnement a été bien apprécié par tous ceux qui y assistaient. En décembre, après la réunion mensuelle du conseil, le maire et les conseillers seront vos hôtes lors de la fête de Noël, et tous sont bienvenus et encouragés à venir en grand nombre.

Le nouveau bâtiment abrite les bureaux, archives, et autres services de l'hôtel de ville, au rez-de-chaussée, accessibles par la porte qui fait face au stationnement. A l'étage, le centre communautaire bénéficie d'une grande pièce, d'un plafond cathédrale et est éclairé par beaucoup de fenêtres donnant sur notre beau lac. Le centre communautaire est accessible par une porte latérale donnant sur la côte et est donc également au niveau du sol.

A l'entrée du centre communautaire, donc du côté latéral, les toilettes, y compris des installations accessibles pour fauteuil roulant, sont à la disposition du public à l'année. Ces salles de bain sont accessibles 24 heures par jour, et remplaceront la toilette saisonière située sur le côté est du terrain de stationnement. En fait, les deux niveaux de l'immeuble sont accessibles par fauteuil roulant.

Tous les meubles et les documents ont été transférés de l'ancien bâtiment et les employés sont installés et ouverts pour affaires.

L'ancien hôtel de ville sera probablement démoli, au moment de mettre ce bulletin sous presse et l'ancien centre communautaire sera transformé en garage municipal d'ici le printemps prochain. Ceci complétera le projet de mise à niveau de nos bâtiments municipaux.

Il est facile d'oublier que nous n'avons pas eu le choix de remplacer l'ancien hôtel de ville. Il y a presque trois ans, le conseil a été mis au courant de certains risques graves pour la santé concernant plus spécifiquement l'hôtel de ville. Nous avons eu la responsabilité, en tant qu'employeur, de tester certaines substances dangereuses utilisées dans la construction d'origine, et les conclusions ont été que le bâtiment présentait une menace possible pour la santé des personnes qui y travaillaient. La bâtisse fut donc condamnée par la CSST, et nos dévoués employés ont dû déménager les bureaux municipaux dans une petit roulotte de chantier qui n'était vraiment pas très confortable; mais personne ne s'est plaint..

En regardant la nouvelle bâtisse et la grand qualité de sa construction, nous sommes convaincus d'avoir investi dans l'avenir de la ville de Barkmere, sa communauté, et les générations futures.

L'ENVIRONNEMENT COMPTE

Par: Jake Chadwick

Myriophylle à Épis

La découverte de myriophylles à épis dans le lac vers la fin juillet fut un énorme choc pour nos eaux cristallines. Grâce à la vigilance d'un résident du lac, nous avons pu agir rapidement. Imaginez si ce résident n'avait pas signalé cette plante étrange? Nous aurions pu perdre une saison entière, ce qui aurait sévèrement réduit nos chances de la contrôler. J'ai été très impressionné du dévouement de l'administration municipale qui a mobilisé rapidement et sécurisé les ressources nécessaires afin d'enlever les plantes et quadriller presque tout le lac. Merci encore à tous nos bénévoles pour leur temps et ressources pendant l'été.

C'est une vérité scientifique qu'une fois le myriophylle présent dans un bassin d'eau, il est virtuellement impossible de complètement l'éradiquer. Les plantes n'ont besoin que de quelques centimètres pour prendre racine et se multiplier. Nous avons eu la chance que les plants trouvés aient été circonscrits dans une section du lac et aussi qu'il y ait eu relativement peu de plants. Bien que nous ayons enlevé quelques milliers de plants, les experts consultés cet été pensent que maintenant, nous pouvons espérer contrôler leur prolifération. Nous avons de bonnes coordonnées sur les plants trouvés et allons rester bien informés à partir de maintenant.

Le CCE et l'administration municipale ont conçu un ambitieux plan pour la saison prochaine afin de contrer cette menace. Nous allons engager un étudiant en biologie pour une bonne partie de l'été afin de gérer le programme de myriophylle et de coordonner l'équipe de plongeurs et bénévoles, gérer la surveillance et le retrait des plants si requis ainsi qu'assister avec d'autres priorités du programme environnemental incluant les tests d'eau et l'inspection des fosses septiques. Nous avons également budgété pour l'équipe de plongeurs et leurs dépenses. Le programme durera approximativement 6 semaines de la mi-juillet jusqu'à la fin août et nous allons revoir les lieux critiques où le myriophylle a été trouvé cet été et patrouiller le lac en entier. Nous allons également travailler avec l'APLÉ cet hiver afin de préparer du matériel de formation afin de mieux éduquer les résidents sur les dangers de la prolifération du myriophylle et comment mieux la prévenir. Nous espérons qu'avec une meilleure éducation, nous pourrons compter sur tous les résidents afin de surveiller leur rivage et alerter l'équipe s'ils découvrent des plants suspects. **Rappel : n'essayez en aucun cas de retirer les plants vous-mêmes – laissez faire les «pros»**.

Finalement, la ville va améliorer son système de décontamination de bateaux au débarcadère afin de s'assurer que les meilleures pratiques possibles soient appliquées et va mettre en place un meilleur système concernant l'accès au débarcadère municipal.

Surveillance des fosses septiques

La qualité des informations concernant la surveillance des fosses septiques continue à s'améliorer chaque année. Dave Williams Roy fait un excellent travail de suivi et s'assure que les résidents avec des systèmes déficients font les démarches nécessaires pour les ramener à une norme saine.

Qualité de l'eau

Malgré la difficulté de trouver les ressources nécessaires pour tester l'eau l'été passé, nous avons conduit un bon nombre de tests d'eau réguliers sur le lac et dans ses affluents. Nous attendons de recevoir tous les résultats et ferons après le rapport annuel pour présentation et publication lors d'un conseil municipal au printemps. Des tests reçus jusqu'à présent, il n'y a rien d'alarmant à rapporter. En fait, le niveau moyen de phosphore dans le lac semble être plus bas cette année que les années précédentes ce qui est une bonne nouvelle. La qualité de l'eau en général demeure bonne.

Restauration des rives

Tous les résidents dont les rivages de leur propriété avaient été jugés «très perturbés» par Biofilia dans leur rapport de 2013 ont reçu une lettre de la ville leur demandant de prendre des mesures afin de végétaliser leur rivage. Plusieurs ont accepté et ont planté une nouvelle végétation, ce qui devrait résoudre les problèmes. Certains n'ont pas répondu et nous allons faire un suivi afin de s'assurer que de bonnes actions soient mises en place. Il n'y a pas de compromis sur les règlements municipal et provincial concernant la protection riveraine. Nous comptons sur votre coopération proactive dans ce domaine.

Notre projet de végétalisation de l'aire près des quais de location l'été dernier a été décevante en raison de l'utilisation continue de l'endroit par des matériaux de construction et de l'équipement. D'autres initiatives continuent toutefois à progresser telle la propriété des Tate Vandewater qui ont replanté il y a 2 ans après avoir été bien endommagé par une tempête.

Hydro Québec et les 4 x 4s

Un accord a été conclu avec Hydro Québec pour fermer le sentier en amont de la source du lac dans le parc Jack Rabbit afin que les 4 x 4s ne puissent couper à travers le ruisseau nourricier du lac et potentiellement contaminer l'eau. Ceci est une très bonne nouvelle et nous remercions l'équipe qui a passé bien des heures en réunions avec Hydro Québec et quelques autres intervenants pour cette initiative. Le temps nous dira si ça réduit réellement le trafic derrière le lac. En tous cas, nous allons continuer à surveiller la qualité de l'eau dans le ruisseau nourricier.

Pollution lumineuse

Il y a eu bien des discussions cet été concernant l'éclairage extérieur. Ça a été payant car bien des résidents ont noté une nette réduction de la pollution lumineuse depuis que nous avons soulevé cette question au printemps. Alors que le conseil revoit les règlements concernant l'éclairage pour les mettre à jour avec les réalités technologiques courantes, nous allons travailler avec notre diligent inspecteur municipal afin d'assurer que les règlements courants soient appliqués, particulièrement en respect à l'éclairage des quais et de la rive où il y a eu une prolifération d'éclairages solaires LED installés et qui sont illuminés même quand il n'y a personne à la maison.

Budget 2017

Par: Marc Fredette

Revue de l'année 2016

À la lumière des résultats préliminaires de l'année 2016 (l'année financière se terminant le 31 décembre), nous prévoyons générer un surplus d'environ 50 700 $. Ce surplus est possible non seulement grâce à un contrôle des dépenses mais aussi à un report de certaines dépenses à l'année 2017. Les dépenses totales sont 69 000 $ moins élevées par rapport au budget 2016. Ceci est principalement dû à la réduction des frais légaux d'environ 49 900 $ suite à la remise d'une cause légale possiblement en 2017 en raison de la grève des avocats et notaires du gouvernement du Québec. Cette réduction des dépenses est possible malgré une dépense non prévue de 14 650 $ reliée à l'enlèvement et le contrôle du myriophylle à épi. Les revenus sont en hausse d'environ 28 000 $ principalement en raison d'une augmentation des droits de mutation, une hausse du nombre d'espaces de stationnement pour bateaux et une augmentation des amendes émises par l'administration de la ville. Par conséquent, la ville n'aura pas à utiliser le montant budgété de 62,000 $ provenant des surplus accumulés des années passées. Toutefois, un montant de 14 650 $ des surplus accumulés sera utilisé afin d'absorber les dépenses non planifiées reliées au myriophylle de 2016.

Budget 2017

Pour 2017, nous prévoyons une augmentation de 11,6% des dépenses, soit 64 500 $ de plus comparativement au budget de 2016 pour un total de 621 000 $. Nous avons encore une fois analysé les dépenses et avons réduit celles que nous contrôlons tels que les frais professionnels. Malgré notre discipline, l'augmentation nette peut s'expliquer comme suit. Premièrement, suite à la découverte du myriophylle à épi, nous poursuivrons activement nos efforts afin d'enlever et contrôler cette plante et avons budgété 19 400 $ pour cette activité en 2017. Deuxièmement, Barkmere subit une pression financière importante de la Régie des incendies avec une augmentation des coûts de 50% ou 10 000 $. Troisièmement, nous avons budgété 10 000 $ pour un régime d'assurance collective (7 000 $) et une augmentation des salaires, selon l'inflation, pour 3 000 $. Quatrièmement, des frais de 10 000 $ sont prévus pour les élections de 2017 afin de couvrir les activités requises par la loi. Et finalement, tel que mentionné dans le passé, l'amortissement qui représente une dépense non monétaire, devrait être plus élevé d'environ 19 000 $ suite aux acquisitions en immobilisations. Nous anticipons une hausse des revenus de location des espaces de stationnement pour bateaux d'environ 6 000 $ versus le budget précédent suite aux ajouts faits au courant de l'année 2016. Afin de minimiser la charge sur les citoyens, nous utiliserons 70 000 $ de l'excédent généré au cours des années afin d'atténuer la hausse de certaines dépenses tels que les frais légaux et l'amortissement. Par conséquent, la taxe générale augmentera de façon importante, soit de 6,6% pour couvrir les frais du myriophylle à épi et la hausse importante du service de protection des incendies. Nous avons toujours maintenu le taux le plus bas possible depuis le début de notre mandat en 2010. Malgré cette importante augmentation en 2017, le taux prévu devrait être similaire à celui de 2010.

Comptes de taxes impayés

Encore une fois cette année, nous avons mis beaucoup d'énergie à réduire les taxes à recevoir et il y une baisse importante. Nous remercions tous les contribuables qui paient à temps car ceci sauve beaucoup de temps et d'énergie à l'administration. Le 6 décembre 2016, une propriété sera vendue aux enchères pour non-paiement de taxes. La ville espère ainsi récupérer un important montant de taxes non-collecté ayant la position de créancier prioritaire. Une minorité de contribuables est encore délinquante et nous procéderons prochainement à des recours afin de nous assurer que les taxes soient collectées.

Revenus

	2015 Actuel	2016 Estimé	2017 Budget
Taxes	$464 605	$452 201	$470 791
Autres revenus	$90 092	$70 792	$80 184
Affectation du surplus accumulé	-	$14 649	$70 000
Total	**$554 697**	**$537 642**	**$620 975**

Dépenses

	2015 Actuel	2016 Estimé	2017 Budget
Administration Générale	$183 000	$195 579	$274 739
Sécurité Publique	$97 250	$93 054	$104 738
Transport	$53 576	$61 073	$74 179
Hygiène du milieu	$22 428	$42 258	$46 820
Aménagement et urbanisme	$73 624	$67 225	$70 749
Loisirs et culture	$3 873	$3 601	$4 523
Amortissement	$20 109	$24 108	$45 228
Total	**$453 860**	**$486 897**	**$620 975**
Surplus (déficit)	**$100 837**	**$50 745**	***NIL***

Dépenses - Budget 2017

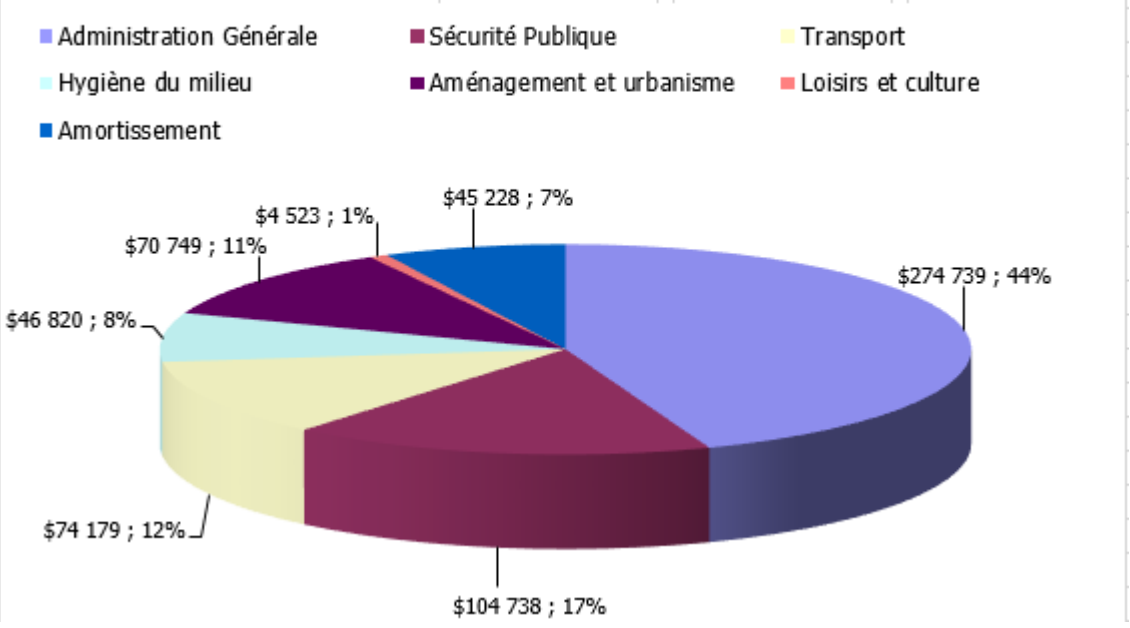

Rapport du maire sur la situation financière

Conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les Cités et Villes, voici mon rapport sur la situation financière de la Ville de Barkmere.

États financiers et rapport du vérificateur au 31 décembre 2015

Les états financiers vérifiés au 31 décembre 2015 ont été déposés au Conseil municipal lors de la séance du 9 avril 2016. Le surplus avant investissements s'est élevé à 117 420$, et à 15 227$ après investissements, affectations et dépenses d'amortissement. Le surplus non-affecté de la Ville à la fin de l'exercice 2015 s'élevait à 27 488$, puisque le Conseil municipal avait affecté 262 000$ aux projets d'édifice municipal (150 000$), de réhabilitation du barrage (50 000$) et pour payer certains dépenses non-récurrentes (62 000$).

Programme triennal d'immobilisations

Tel que prévu, en 2016, la Ville a investi dans les installations de l'île Goulden en utilisant des sommes du fonds des parcs et terrains de jeux, et procédé à l'achat de quais précédemment loués, afin de rectifier une situation paradoxale et réduire les coûts d'exploitation. La Ville a également remplacé les conteneurs à déchets et matières recyclables dans la zone du débarcadère et au chemin Duncan. Les résultats sont positifs, car les déchargements illégaux ont diminué de façon très significative.

La Ville a également construit un nouvel édifice municipal, intégrant les bureaux administratifs avec le centre communautaire. Cet édifice a été subventionné à hauteur de 95% par les gouvernements provincial et fédéral, et donc à coût nul pour le compte de taxes des contribuables (le solde non subventionné étant payé par les surplus accumulés de la Ville). En marge de ce projet, d'autres investissements ont été faits pour démolir l'ancien bureau municipal, transformer l'ancien centre communautaire en garage municipal et construire de meilleures installations pour décontaminer les embarcations.

Indications préliminaires sur les résultats au 31 décembre 2016

Nous prévoyons, sous toutes réserves, que la Ville de Barkmere devrait montrer un surplus d'environ 50 700$ pour l'exercice financier en cours. Et nous aurons à puiser seulement environ 15 000$ dans le surplus accumulé, au lieu des 62 000$ qui avaient été affectés à cette fin dans le budget 2016. C'est un résultat inattendu, mais surtout dû au report du procès opposant la Ville au gouvernement du Québec sur la question du chemin construit sans permis dans la Baie Cope. Un autre excellent résultat, pour la sixième année consécutive, malgré certaines dépenses imprévues comme les actions prises pour contrer l'expansion du myriophylle à épis dans le Lac des Écorces.

Orientations générales pour le budget 2017

L'année 2017 s'annonce plus difficile. La Ville est forcée de signer une nouvelle entente pour les services d'incendie, avec la nouvelle Régie du Nord-Ouest, qui a pris en charge les services d'incendie municipaux. Cette régie fonctionnera à des coûts beaucoup plus élevés que le service précédent, de Montcalm et Huberdeau, et le résultat pour Barkmere sera une augmentation de 50% de la facture, pour la seule année 2017, soit 10 000$ de plus.

L'invasion du Lac des Écorces par le myriophylle forcera des dépenses annuelles supplémentaires en environnement, soit directement pour contrer l'expansion des plants, soit indirectement en améliorant les contrôles pour éviter d'autres invasions. Le Conseil prévoit des dépenses de l'ordre de 20 000$ pour combattre ce fléau.

Nous espérons pouvoir réduire certaines dépenses afin de compenser l'augmentation d'autres postes de dépenses, mais non complètement. Nous devrons donc augmenter la taxe générale en 2017, autour de 6%, pour couvrir les coûts supplémentaire en incendie et pour combattre le myriophylle.

Liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000$ et des contrats comportant une dépense de plus de 2 000$ dont l'ensemble des dépenses au même cocontractant dépasse 25 000$

À la séance du 12 novembre 2016, j'ai déposé la liste de ces contrats. Outre le contrat de construction du nouvel édifice municipal, le total des factures payées à la firme Gilbert Miller et Fils s'élève à près de 80 000$ pour l'enlèvement de la neige, des travaux d'entretien du chemin Duncan, divers travaux au débarcadère et pour réhabiliter le secteur de l'ancien bureau municipal.

Rémunération du maire et des conseillers

Conformément à l'article 11 de la Loi sur le Traitement des élus municipaux, voici la rémunération annuelle du maire et des conseillers. En tant que maire, je reçois de la Ville de Barkmere 1 470$ en rémunération imposable et 735$ en allocation non-imposable. Je reçois de la MRC des Laurentides, 1 574$ en rémunération imposable et 787$ en allocation non-imposable. Les conseillers de la Ville de Barkmere reçoivent chacun 490$ en rémunération imposable et 245$ en allocation non-imposable.

Luc Trépanier,
Maire

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
VILLE DE BARKMERE

VILLE DE / TOWN OF
BARKMERE

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE BARKMERE

AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné et ce, conformément aux dispositions de l'article 362 de la loi sur les *cités et villes* (L.R.Q., c C-19) et du règlement 238 que :

RÈGLEMENT	TITRE
Règlement numéro 239, a été adopté de la façon suivante : **Adoption du règlement : 14 mai 2016**	**Règlement numéro 239 modifiant le règlement numéro 207** **Ce règlement vise à :** À compter du 1er août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 $ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.
Règlement numéro 240, a été adopté de la façon suivante : **Avis de motion : 13 Aout 2016** **Adoption du règlement : 10 septembre 2016**	**Règlement numéro 240 modifiant le règlement 214-1 sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux** **Ce règlement vise à :** Interdire à tout membre d'un conseil de la Ville de Barkmere de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la Ville de Barkmere.

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
VILLE DE BARKMERE

VILLE DE / TOWN OF
BARKMERE

(suite)

RÈGLEMENT	TITRE
Règlement numéro 241, a été adopté de la façon suivante : **Avis de motion : 13 Aout 2016** **Adoption du règlement : 10 septembre 2016**	**Règlement numéro 241 modifiant le règlement 217 sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux** **Ce règlement vise à :** Interdire à tout membre du personnel de la Ville de Barkmere de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la Ville de Barkmere.

Ces règlements sont présentement disponibles pour consultation à l'Hôtel de Ville sis au 199 chemin Barkmere, à Barkmere, ou toute personne peut en prendre connaissance durant les heures régulières d'ouverture.

Les règlements ci-haut énoncés entrent en vigueur conformément à la loi.

Donné à la ville de Barkmere, Québec, ce 28e jour du mois de novembre 2016

Steve Deschenes

Directeur général et secrétaire-trésorier

Échos de Barkmere

Par: Chantal Raymond

Nous avons eu l'immense plaisir de tenir notre dernière réunion du conseil dans le nouvel édifice municipal. Le paysage de Barkmere va décidemment changer, et pour le mieux. En effet, en plus du nouvel édifice, l'ancien hôtel de ville sera démoli et rasé. La roulette louée est partie. Nous allons également enlever les latrines près des conteneurs à déchets qui seront dorénavant dans l'Édifice municipal. Autres changements prévus au débarcadère : une nouvelle rampe de décontamination sera construite entre le vieil hôtel de ville et le vieux centre communautaire. Le vieux centre communautaire retrouvera sa vocation première de garage et sera donc muni d'une porte de garage et la ville pourra y entreposer ses bateaux, bouées, etc. La ville veut se munir d'un ponton afin de faciliter le transport de matériaux et de transporter les plongeurs que nous embaucherons annuellement pour surveiller le myriophylle à épis.

Un autre changement longtemps annoncé, mais qui a finalement débuté : les travaux d'hébertisme sur l'Ile Goulden. Toutefois, l'entrepreneur ne pourra les finir qu'au printemps, ayant été surpris par la neige. Une saga à suivre, donc. Voici une photo d'un des jeux: la toile d'araignée.

Je vous laisse en vous incitant, une fois de plus, à demander les bulletins municipaux électroniques. Vous serez plus vite informés et la santé budgétaire de notre petite ville s'en trouvera améliorée. Allez au www.barkmere.ca, sous l'onglet *Communication* et cochez la case appropriée.

POUR NOUS REJOINDRE

Hôtel de ville

Heures d'ouvertures

De novembre à avril:
Lundi au Vendredi: de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Téléphone 819-687-3373
Télécopieur 819-687-3375

Personnel:

Directeur général	Steve Deschênes	(819) 687-3373	(dg@barkmere.ca)
Inspecteur en bâtiments	Dave W. Roy	(819) 681-3374	(inspecteur@barkmere.ca)